

Service Aménagement Urbain
Affaire suivie par Christophe Piette
☎ : 05.57.02.20.37 - 📠 : 05.57.02.20.00
Email : amenagement@mairie-pessac.fr
AmgtUrbain/EtudesProjets/Pontet-2004/
CR/Réunion groupe travail du 07/07/04
Réf : CP / SRV n° 2004-2181
C.S.: DGST : Adj :

Pessac, le 26 août 2004

GROUPE DE TRAVAIL PONTET
Déplacement du Stade Jean Cordier
Circulation et Déplacement

Compte Rendu de la réunion du 07 juillet 2004

Etaient présents :

M. VERDON, Adjoint au Maire, M. BOUTET, Adjoint au Maire, Mme CURVALE, Conseillère Municipale, M. BELLOC, Conseiller Municipal, Mme TRAUTMANN, Conseillère Municipale, M. CANTON, Conseiller Municipal, M. DANJON, Conseiller Municipal, M. DROUIN, A'Urba, M. MEDIAVILLA, Association Pontet Bougnard Duluc, M. DUPERIER, Association Pontet Bougnard Duluc, Mme DESPOUYS, Syndicat de Quartier Sardine, M. LARREZET-EISENBACH et M. LARREZET, Syndicat de Quartier Pessac Bourg, M. LAMBERT, Syndicat de Quartier de Saige, Mme RUBIO, Présidente C.C.L.A.P.S, M. LESTYNEK, Fédération des Syndicats de Quartier, M. TROUSSARD, Président AMI 33, M. MENIGOT, Secrétaire AMI 33, Mme LAFON, Comité de Quartier Sardine, Mme AGUILAR, C.C.L.A.P.S, M. VIALARD, Comité de Quartier Sardine, Mme ARTHAPIGNET habitante du Pontet, Mme GUERIN, habitante du Pontet, M. LANGRAND, Ville de Pessac, DGS, M. LEREDDE, Ville de Pessac, DGST, Mme ROCHE, Ville de Pessac, M. BENAIGES, Ville de Pessac, M. CURTAN, Office Municipal des Sports, M. PIERROT, Ville de Pessac, M. RIBEYROLS, Ville de Pessac, M. PIETTE, Ville de Pessac.

M. VERDON ouvre la réunion en expliquant que sur le sud de l'avenue Bougnard la construction d'une salle de sports n'a pas été retenue, car elle ira sur Saige. Après des discussions avec les mouvements sportifs, il est envisagé la reconstitution de 2 terrains de sports dont un avec tribunes et vestiaires. Une première simulation a été présentée lors du dernier groupe de travail.

Une contre proposition a été produite par les différents syndicats et associations de quartiers.

Cette réunion est l'occasion de présenter la position de principe de la Municipalité sur la disposition des terrains. Le programme passe le 08 juillet 2004 en Conseil Municipal.

M. MEDIAVILLA demande si la réunion de ce soir est l'occasion d'une simple information ou si elle rentre dans le cadre de la concertation.

M. VERDON répond que certains éléments sont intangibles et d'autres sont à discuter.

Il propose aux associations de présenter leur analyse et leur contre projet.

M. MEDIAVILLA présente au nom des diverses associations, leur projet. La collecte des informations a été faite au niveau de toutes les associations du quartier, afin d'avoir une vision globale du site.

Le schéma présenté par la ville lors de la dernière réunion leur a servi de base.

Certaines des propositions qui ont été faites sont acceptables mais pas toutes.

L'aménagement présenté se cale dans le cadre environnemental du secteur:

- Préserver les trois seuls îlots verts du site :
 - Ancienne propriété Dasque où passe beaucoup de monde. C'est le seul espace ouvert du quartier, cela pourrait peut-être s'intégrer dans l'emprise publique du stade.
 - Espace boisé le long du serpent.
 - Le "triangle" près du clos du Pontet.
- Reconstituer un terrain et demi comme le stade actuel.
- Traiter les voies en impasse sauf celle joignant l'avenue Bougnard à l'avenue de Saige.
- Créer des petites voies d'accès sur l'avenue Bougnard pour desservir les opérations.
- Accéder au terrain enclavé en arrière du stade, 3 hypothèses :
 - ↳ Sortie par la résidence du Pontet : Refus des associations.
 - ↳ Sortie le long de la résidence Bougnard : Refus des associations.
 - ↳ Sortie par une rue le long du clos du Pontet : Accord des associations.

Le projet présenté permet de satisfaire les habitants, et il pense que dans ce cas la discussion sur les hauteurs et les logements sera facile.

M. CURTAN intervient pour signaler que la disposition des terrains présentée ne convient pas aux associations sportives.

M. MEDIAVILLA répond que l'on peut sûrement modifier la disposition tout en restant cohérent.

M. VERDON déclare qu'il faut être clair sur les demandes sportives. Des intérêts différents sont à concilier. Cela aurait été plus simple si le schéma initial de l'A'Urba avait été appliqué, mais la ville et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont considéré qu'il fallait tenir compte des habitations existantes. La délibération présentée en Conseil Municipal porte sur un programme de deux terrains qui ont été discutés avec les associations sportives. L'ancienne propriété Dasque ne peut pas être intégrée au stade.

M. MEDIAVILLA explique que le Club House envisagé peut s'implanter n'importe où.

M. VERDON répond que les deux terrains aux normes sont consommateurs d'espace. Ils ont été calés au mieux pour créer un espace tampon par rapport aux habitations.

Sur les équipements annexes, la discussion est ouverte comme la dimension des parkings par exemple.

M. MEDIAVILLA demande si la ville est prête à venir raser tous les arbres du site.

M. VERDON répond que le projet essaie d'en préserver, mais que ceux qui seront sur l'emprise des terrains disparaîtront.

M. LEREDDE ajoute que le quartier est entouré de parcs et qu'en rajouter engendre un coût à assumer collectivement.

M. MEDIAVILLA répond que le bois de Thouars à Talence ne coûte rien en entretien.

Mme ROCHE n'est pas d'accord et signale que ce bois fait l'objet d'une convention avec l'Office National des Forêts.

M. MEDIAVILLA ajoute que l'ancienne propriété Dasque est au pied des immeubles.

M. LANGRAND répond qu'il a été fait un choix au départ. Le secteur est en discussion depuis 10 ans. A chaque fois qu'une parcelle n'est pas urbanisée on nous dit qu'il faut la préserver. La question de base était la réalisation de petites poches paysagères ou la création d'un grand parc. La décision a porté sur un grand parc central car c'est plus cohérent, plus convivial et que l'on crée un poumon vert dans le quartier.

Bien sur, on peut demander un grand parc et des petits espaces mais des choix sont à faire.

Le parc central sera préservé au maximum et il ne peut en être réalisé qu'un seul. Cela ne veut pas dire que l'urbanisation ne doit pas être intégrée dans le paysage.

Les contraintes à gérer sont la relocalisation du stade Jean Cordier, les terrains existants ne sont pas aux normes et les associations sportives ont demandé de reconstituer des terrains qui le soient, ce qui semble le plus rationnel.

Afin de préserver et renforcer les accessibilités au quartier, il est proposé des cheminements piétonniers, cyclables et des voies transversales. La Communauté Urbaine de Bordeaux nous le demande dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme car les impasses sont très difficiles à gérer. La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite que l'on évite d'en créer.

Il faut prendre en compte ce schéma général et regarder ensuite les adaptations du projet pour voir comment dégager des espaces tampons, des axes verts...

Mme GUERIN explique qu'il n'est pas demandé des voies en impasse, mais des voies en boucle.

M. LANGRAND répond qu'il faut préserver des perméabilités.

M. VERDON ajoute que le "triangle" vert le long du clos du Pontet est préservé ainsi que les espaces boisés en partie le long du serpent. Le Maire s'est engagé également sur la préservation de l'accès entre l'avenue de Saige et la rue Paul Eluard comme itinéraire piétons/vélos uniquement.

Aquitanis a fait une demande de fermeture de la voie traversant la résidence Bougnard. La voie complémentaire proposée permettait de supprimer cet axe.

M. LANGRAND précise que c'est un vrai débat.

Les résidents demandent à limiter la circulation devant chez eux. Doit-on tout figer ou chercher à faire évoluer le site avec des voies tranquilles de desserte.

M. MEDIAVILLA pense que la ville décide à la place de la résidence.

M. LANGRAND répond que non, mais qu'il appartient aux élus de gérer la ville dans laquelle on vit.

M. VIALARD déclare que la municipalité parle de concertation, mais que le projet n'a pas évolué depuis 1 an. Il faut un projet concret et savoir réellement ce qui est discutable. S'il n'y a pas de marges de manoeuvre, ce n'est pas la peine de discuter.

M. VERDON répond qu'il n'est pas exact de dire que le projet n'a pas évolué.

Le projet initial prévoyait de raser trois maisons avec la réalisation d'une grande salle. Aujourd'hui la grande salle est proposée ailleurs et les trois maisons sont préservées. Sur les parcelles libres, on crée deux terrains de foot.

Il faut regarder comment on préserve les espaces tampons et où se positionne les équipements annexes.

M. MEDIAVILLA prend note de la volonté de créer deux terrains de foot au dimensions de compétitions et la nécessité de raser la plupart des arbres.

M. PIETTE présente le projet développé par la ville qui préserve de nombreux espaces tampons.

Deux terrains sont créés pour accueillir le football anglais et américain.

Le premier est parallèle au clos du Pontet et servira au football anglais, il est en herbe. Le deuxième est posé de manière transversale, il est synthétique, pour le football américain. Il sera éclairé et accueillera les tribunes et les vestiaires.

De plus, des stationnements vélos, voitures et bus sont prévus.

M. MEDIAVILLA remarque que les deux projets sont finalement très proches.

Il devrait y avoir une possibilité de réduire au maximum la place utilisée.

M. VERDON répond que cela sera regardé.

M. LANGRAND ajoute qu'il faut vérifier avec les associations et le monde sportif ce qu'il est possible de modifier.

Mme TRAUTMANN demande pourquoi le plan n'a pas été joint à la délibération.

M. VERDON répond que le Conseil Municipal délibère sur un programme, pas sur les travaux d'aménagement.

Il insiste sur la nécessité de désenclaver la partie sud du projet en favorisant les déplacements doux et des accès automobiles, mais en les préservant du transit.

L'habitat envisagé autour du stade est du collectif avec du R+1 à proximité des habitations individuelles existantes, contrairement à ce qui a été retranscrit dans un article de Sud-Ouest.

Il va falloir voir ce qu'il est possible de faire îlot par îlot en terme de typologie, de mixité, de desserte, de faisabilité technique et de financement, car il ne faut pas oublier que c'est une opération publique.

Les modes d'interventions sont aussi à déterminer.

A partir du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire de la rentrée, les études préopérationnelles vont pouvoir être lancées.

M. PIETTE ajoute que l'on pourra travailler îlot par îlot comme dans le centre ville.

M. VERDON déclare que les services de la ville vont voir ce qu'il est possible de faire par rapport aux terrains de sport et les conclusions seront communiquées.

M. MEDIAVILLA pense que c'est cet espace central qui va déterminer le reste du projet.

M. DUPERIER demande si les terrains seront un espace fermé ou ouvert.

M. LEREDDE répond que ce n'est pas déterminé, mais qu'en terme de gestion et d'entretien, c'est difficile de laisser ouvert.

M. VERDON ajoute que ce sera discuté et clôt la réunion en remerciant les participants.

Le Chargé de Mission,

Christophe PIETTE

